

Arrêté préfectoral n°2018-0302 du 6 mars 2018 portant autorisation unique au titre du code de l'environnement concernant la déviation de Sansac et le raccordement au contournement sud d'Aurillac

ANNEXE 3 – Dispositif d'assainissement pluvial et de rétention des déversements accidentels en phase d'exploitation

Mesures de réduction :

Dispositifs de collectes longitudinaux : La totalité des eaux tombées sur les plateformes routières est collectée par un réseau d'assainissement étanche obtenu naturellement (si sols en place de nature argileuse ou avec du béton (dans le cas de sols non argileux) de type séparatif et dimensionné pour un débit décennal.

Assainissement de la section neuve Sansac – Rond-point du Bousquet :

Les bassins de rétention sont dimensionnés pour le stockage d'une pluie décennale avec un débit de fuite spécifique maximum de 6 l/s/ha de bassin versant. Les bassins seront équipés :

- d'un orifice calibré pour le débit de fuite,
- d'un voile siphonide,
- d'un dispositif de vannage à fermeture manuelle,
- d'un by-pass des eaux pluviales pour la rétention des écoulements accidentels dans le bassin avec dispositif de surverse.
- d'une surverse permettant d'évacuer les écoulements excédentaires (supérieurs à la période de retour retenue pour le dimensionnement du bassin, soit décennale). Cette surverse pourra être associée à l'ouvrage by-pass et non à l'ouvrage de régulation.
- d'une surprofondeur pour la décantation des polluants disposée devant l'ouvrage de régulation.

Les orifices de régulation du débit seront protégés par une grille afin de les protéger contre une obstruction par des flottants.

Le fond des bassins non occupé hors zone en surprofondeur sera végétalisé.

N° de bassin	Surface totale contrôlée (ha)	Surface efficace contrôlée (ha)	Débit de fuite (l/s)	Volume décennal (m3)	Surface minimale surprofondeur (m)	Exutoire	Surverse intégrée au by-pass
1	1,7	1,7	20	720	240	Cère	Oui
2	2,05	2,05	11	1200	240	Fossé	Oui
3	2,14	2,04	11	1190	200	Fossé	Oui
4	3,84	3,84	12	2830	330	Ru du Quitiviers	Oui
5	1,5	1,5	11	770	200	Fossé	Oui
6	1,84	1,84	11	1030	230	Fossé	Oui

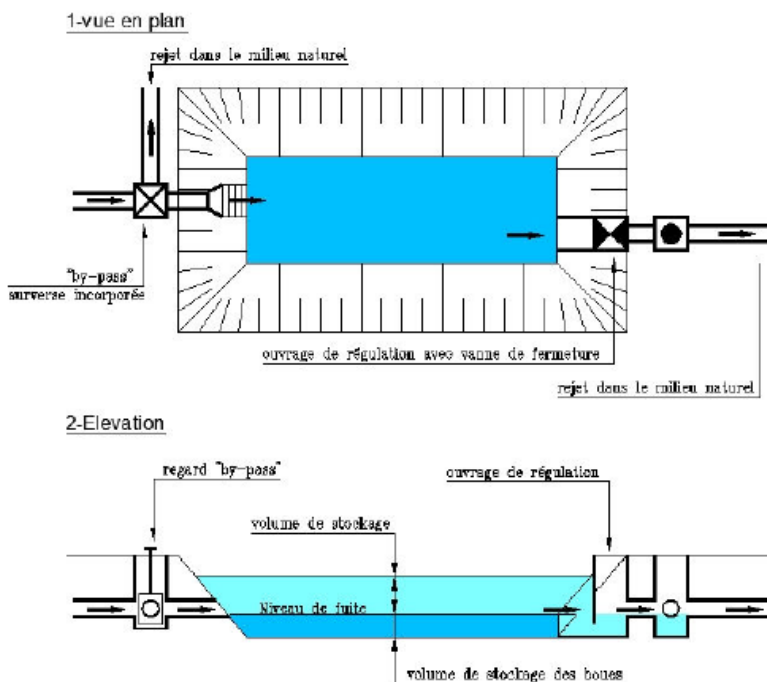
Tableau 4 – caractéristiques des ouvrages de rétention des eaux pluviales

Les bassins seront équipés :

- d'une piste d'entretien ceinturant l'ouvrage de contrôle des eaux et permettant d'accéder aux ouvrages d'entrée et de sortie, ainsi qu'aux berges (faucardage),
- d'une piste d'accès au fond pour le curage et l'évacuation des boues,
- d'une clôture afin d'éviter tout vandalisme et assurer la sécurité des personnes (inclus dans l'emprise routière) et de la faune.

Schéma de principe des bassins de rétention

(Avec by-pass à surverse intégrée)



Assainissement de la section aménagée en place :

Les réseaux de collecte des eaux en pied de remblai routier existants seront maintenus.

Deux bassins pour piéger la pollution accidentelle par temps sec seront mis en place. Ils auront chacun une capacité de stockage de 50 m³ et seront étanches.

L'entretien annuel comprend :

- la vérification de l'état du réseau de collecte, fauchage et évacuation de la végétation herbacée, élimination de la végétation arborescente ou arbustive,
- la vérification du fonctionnement de l'orifice de régulation et de la surverse de sécurité, nettoyage des éléments bétonnés, vérification visuelle de l'étanchéité du bassin,
- l'estimation de la hauteur de boue décantée et évacuation si nécessaire (si volume occupé supérieur ou égal à 25 % du volume de la surprofondeur du bassin) ; les boues extraites sont ressuyées sur une plate-forme étanche avant évacuation.

L'entretien trimestriel comprend:

- l'évacuation des corps flottants accumulés dans le bassin,
- la vérification du bon fonctionnement des vannes de fermeture du bassin et du by-pass (graissage ou réparation si nécessaire),
- le repositionnement des vannes de fermeture en fonctionnement courant,
- la vérification du fonctionnement de l'orifice de régulation et de la surverse de sécurité.

En cas de présence de pollution particulière dans les bassins, toute intervention curative sera effectuée en accord avec la DDT et en faisant appel à une entreprise spécialisée dans l'évacuation et l'élimination des polluants :

- évacuation des liquides piégés dans le bassin,
- évacuation des sédiments (boues et terre) contaminés dans le bassin et le réseau de collecte en terre,
- inspection des éléments bétonnés du bassin et des réseaux de collecte,
- remplacement des parties bétonnées endommagées,
- engazonnement des éventuels réseaux de collecte en terre,
- repositionnement des vannes (ouvrage de régulation du bassin et by-pass) : fonctionnement courant

(cela suppose la fin d'alerte) ;

Selon le mode d'étanchéité des bassins :

- remise en place d'une géomembrane,
- vérification de l'état de la géomembrane ou de la couche d'argile imperméable,
- le cas échéant : évacuation et remplacement de la géomembrane abîmée ou de la couche d'argile disposée en fond de bassin.

N° de l'ouvrage	Nature de l'écoulement	Section de l'ouvrage	Longueur de l'ouvrage (m)	Observations
n°0	Thalweg	Buse PVC 0630mm	15 m	Ouvrage existant maintenu
OH n°1	Thalweg	Buse PVC0630mm	22 m	Descente d'eau maçonnée aval
OH n°1.1	Thalweg	Buse béton01600mm	30 m	Aménagements pour la continuité écologique : banquettes et lit naturel reconstitué
OH n°2	Thalweg	Buse béton01800mm	45 m	Aménagements pour la continuité : écologique : banquettes et lit naturel reconstitué
OH n°2.1	Thalweg	Buse béton01600mm	23 m	Descente d'eau maçonnée aval
OH n°2.2	Ruisseau dit de Lalande	Cf. annexe 2		
OH n°3.1	Thalweg	Buse PVC0500mm	15 m	OH disposé sous la RD 458
OH n°3.2	Thalweg	Buse PVC0500mm	18 m	
OH n°3.3	Thalweg	Buse PVC0400mm	25 m	
OH n°3.4	Thalweg	Buse PVC0400mm	240 m	Rétablissement d'un thalweg en déblai parallèlement à la RN122
OH n°3.5	Thalweg	Buse PVC0500mm	15 m	
OH n°3.6	Thalweg	Buse PVC 0500mm	40 m	Ouvrage existant à remplacer
OH n°3.8	Thalweg	Buse PVC 0500mm	32 m	
OH n°3.10	Thalweg	Cadre béton 1m x1m	15 m	Ouvrage existant à remplacer
OH n°4	Affluent rive gauche du ruisseau de Quitiviers	Cf. annexe 2		
OH n°4.1	Ruisseau de Quitiviers	Cf. annexe 2		
OH n°5	Thalweg	Buse béton01600mm	23 m	Aménagements pour la continuité écologique : banquettes et lit naturel reconstitué

N° de l'ouvrage	Nature de l'écoulement	Section de l'ouvrage	Longueur de l'ouvrage (m)	Observations
OH n°5.1	Thalweg	Buse béton 01600mm	18 m	/
OH n°5.2	Thalweg	Buse béton 0600mm	20 m	Ouvrage disposé sous l'actuelle RN122
OH n°5.3	Thalweg	Buse béton 0500mm	20 m	/
OH n°5.4	Thalweg	Cadre béton 0.6 x 1m	15 m	Ouvrage existant à remplacer
OH n°6	Thalweg	Cadre béton 1 x 1m	18 m	/
OH n°7	Thalweg	Buse béton 0 600mm	32 m	/
OH n°8	Ruisseau dit de Peyssière	Cf. annexe 2		

Caractéristique des ouvrages hydrauliques disposés sous la section neuve Sansac – Rond-point du Bousquet